

FR	
<b>EPSU respecte ses engagements</b>	
●	Dans sa campagne électorale, la liste EPSU, qui a emporté les élections, avait pris une série d'engagements, portant entre autres sur le fonctionnement du comité du personnel (Cdp).
●	Pour pouvoir correctement remplir sa mission, le Cdp devait d'abord sortir <i>lui-même</i> de l'enlisme dans lequel la majorité précédente l'avait condamné.
●	Voici nos engagements pris en matière de gouvernance :
○	ne pas bâillonner la minorité ;
○	sortir du blocage, de la crise et du discrédit ;
○	justifier, face à nos collègues qui nous auront mandatés, l'utilité des ressources humaines mises à disposition du Cdp (3 élus + 2 permanents, à plein temps).
○	remplacer le charabia et l'exclusion par la méthode du dialogue avec le personnel, au sein du Cdp et avec l'institution.
●	Le personnel nous a accordé un mandat afin d'avancer dans ce sens.
●	Or, l'arrière garde de la majorité du Cdp précédent, devenue la minorité, n'a pas saisi le message des électeurs et cherche de nouveau à enliser les travaux du Cdp.
●	Pire, l'US-L révisé l'histoire, en affirmant faussement que « dans le passé les ressources ont été attribuées selon un critère de proportionnalité en fonction des résultats électoraux » (!).
●	Rétablissons la vérité ! Tout d'abord, une distinction doit être faite entre :
①	les désignations aux organes paritaires ;
②	la composition du bureau ; et
③	les ressources humaines mises à disposition à plein temps.
●	Voici un aperçu de l'évolution :

Cdp 2006-2008			Cdp 2008-2010	
Évolution des sièges au Cdp entre 2006 et 2008 →				
Elections 2006	Sièges au Cdp en début de mandat	Sièges au Cdp en fin de mandat	Elections 2008	Sièges au Cdp
SJE	7	4	SJE	0
Transparence & changement	3	6	US-L	4
majorité (7 + 3, puis 4 + 6, au total 10)			① Sièges de la minorité dans (tous) les organes paritaires : <b>22 (38%)</b> ② Bureau proposé : 2 sur 5 ③ mises à disposition: <b>0</b>	
US- Alliés pour l'avenir	3	3	EPSU	9
① Sièges de la minorité dans les organes paritaires : <b>4 (7%)</b> (exclue des organes 'sensibles') ② ③ Bureau/mises à disposition : <b>0</b>			majorité	

<p>❶ Or, les chiffres à eux seuls ne suffisent pas à rendre une image complète de la réalité.</p>
<p>❶ Sous le régime 2004-2008, un élu de la minorité désigné dans un <b>organe paritaire</b> était forcé «à représenter et à défendre les avis majoritaires du Comité du personnel », sous peine de déchéance de son mandat.</p> <p>Alors qu'EPSU a tenu à préciser aux élus US-L que leur désignation ne sera soumise ni à veto ni à censure, ces derniers <i>persistent à défendre fièrement</i> la pratique d'exclusion qui était imposée par le Cdp précédent.</p>
<p>❷ Pour éviter l'encombrement des travaux de la plénière, EPSU a annoncé son intention d'in-staurer un vrai <b>Bureau</b> de 5 membres et d'y inclure des représentants de la minorité.</p>
<p>❸ Au sujet des <b>3 mises à disposition</b>, EPSU, après 6 semaines de réflexion collégiale, est arrivée à la conclusion qu'il était impossible d'intégrer un élu US-L sans entraver gravement le bon fonctionnement du Cdp.</p> <p>L'US-L aurait dû avoir appris que la méthode la moins efficace pour nous « convaincre » est le mensonge et le chantage. D'ailleurs, comment pourrait-on, au vu de son attaque publique mensongère, collaborer quotidiennement pendant 2 ans, au profit du personnel, au sein d'un micro service comme le Cdp?</p> <p>Le comportement d'une OSP qui, ne pouvant <i>plus</i> exclure une autre OSP, fait appel à l'arbitrage de l'administration, est déplorable. En revanche, l'administration <i>est tenue</i> d'intervenir, comme elle l'a fait en 2006-2007, si —et uniquement si— le Cdp est en train de dépasser les limites de la légalité.</p>
<p>❹ Nous devons maintenant œuvrer pour construire sur la terre brûlée dont nous avons hérité.</p>

Talon à renvoyer à/ <i>Please return to:</i> Vassilis SKLIAS, T/1310 ☎ 5699		Je souhaite/ <i>I wish to</i>	
Nom <i>Name</i>		me renseigner sur l' <i>know more about</i>	
Bureau <i>Office</i>		adhérer à l' <i>join EPSU-USPE-CJ</i>	